



Valérie FRESLON
Olivier MOCQUARD
Commissaires aux comptes

**Pôle de Coopération des Acteurs pour les
Musiques Actuelles en Pays de la Loire**

42, rue de la Tour d'Auvergne
44200 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES**

ANNUELS
EXERCICE 2009

**Pôle de Coopération des Acteurs
pour les Musiques Actuelles en Pays de la Loire**

42, rue de la Tour d'Auvergne

44200 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire – Le Pôle », tels qu'ils sont joints au présent rapport (pages 3 à 10 ci-après),
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 avril 2010.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion portant notamment sur :

- les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation des états financiers et de l'annexe,

n'appellent pas d'observation particulière.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations synthétiques préparées pour la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à l'assemblée générale, étant précisé qu'aucun commentaire de gestion n'a été porté à notre appréciation.

Fait à Nantes,
Le 1^{er} juin 2010
Pour la S.A.R.L. EQUIVALENCES AUDIT,


O. MOCQUARD
Commissaire aux Comptes

EQUIVALENCES AUDIT S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite

8, rue des Saumonières - B.P. 42435 - 44324 NANTES CEDEX 3

EL

31 DECEMBRE 2009

EQUIVALENCES
Commissariat aux Comptes

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	2009	2008
FONDS PROPRES ET RESERVES		
Report à nouveau	45 304,73	28 394,11
Résultat de l'exercice	1 598,95	16 910,62
	46 903,68	45 304,73
DETTES (1)		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs	9 385,18	624,78
Fournisseurs, factures non parvenues	5 091,37	4 725,20
Dettes fiscales et sociales		
Personnel, provision pour congés à payer	5 862,56	4 808,95
Organismes sociaux	18 108,33	16 422,16
Organismes sociaux, provision pour congés à payer	2 952,84	2 510,66
Etat, taxe sur les salaires	522,00	2 573,00
Etat, charges à payer	1 374,00	1 643,00
Autres dettes		
Créditeurs divers	75,00	266,84
Charges à payer	32,06	499,60
Comptes de régulation		
Produits constatés d'avance	80,00	
	43 483,34	34 074,19
TOTAL DU PASSIF	90 387,02	79 378,92

(1) dont à moins d'un an : 43 483,34 €
dont à plus d'un an : néant

EL

COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009

EQUIVALENCES ADOPTÉES
Commissariat aux Comptes

C H A R G E S	2009	2008	2009	2008	PRODUITS	2009	2008
CHARGES D'EXPLOITATION					PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de services	2 168,00	1 216,54	Produits des activités annexes		3 526,40	1 004,00	
Achats de fournitures consommables	2 878,03	75 041,95	Subventions		227 209,09	221 590,88	
Autres charges externes (1)	74 323,17	4 216,00	Autres produits de gestion courante		1 820,00	1 620,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 770,00	85 798,55			232 555,49	224 214,88	
Rémunération du personnel	99 663,08	37 207,36					
Charges sociales	41 537,50	389,50					
Autres charges de gestion courante	2 957,70	2 723,51					
Dotations aux amortissements	228 297,48	206 593,41					
CHARGES FINANCIERES							
Intérêts et versements assimilés	1 640,40	1 108,20					
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Sur opérations de gestion	1 314,69	153,92			296,03	551,27	
TOTAL DES CHARGES	231 252,57	207 855,53					
RESULTAT (Excédent)	1 598,95	16 910,62					
	232 851,52	224 766,15					
					232 851,52	224 766,15	

(1) dont redevances crédit-bail : néant

EL

EQUIVALENCES AUDIT
 Commissariat aux Comptes

ANNEXE

Cet exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Le bilan dont le total est de 90 387,02 € et le compte de résultat présenté sous forme de compte dégageant un excédent de 1 598,95 €.

Ce résultat se ventile ainsi :

. Résultat courant	2 617,61 €
. Résultat exceptionnel	- 1 018,66 €
Résultat comptable (excédent)	1 598,95 € =====

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a adopté la présentation simplifiée de son annexe comme l'y autorise un règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en date du 03/11/2005 pour les structures ne dépassant pas certains seuils.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

SOMMAIRE

	Pages
Annexe 1 - Règles et méthodes comptables	6 et 7/10
Annexe 2 - Tableau des immobilisations	8/10
Annexe 3 - Tableau des amortissements	8/10
Annexe 4 - Tableau des échéances des créances et dettes	9/10
Annexe 5 - Détail des comptes de régularisation, charges à payer et produits à recevoir	10/10

EL

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

ANNEXE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Règlement C.R.C. n° 99-01 et 99-03)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Les revenus de l'association ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils n'influencent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Ce sont les logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 1 et 2 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement du CRC du 3/11/2005, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,
- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :

- matériel de bureau et informatique 3 ans

c) Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

EL

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

ANNEXE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Pour répondre à l'article 20 de la Loi n° 2006 - 586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons qu'ils n'ont reçu aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature pour cet exercice.

EL

EQUIVALENCES AUDIT
CONFORMES aux Comptes

ANNEXE 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	VALEUR BRUTE AU 31/12/2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Logiciels	2 365,80			2 365,80
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Matériel de bureau et informatique	5 218,28	499,00		5 717,28
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Titres de participation Dépôts et cautionnements versés	15,25 1 667,68			15,25 1 667,68
TOTAUX	9 267,01	499,00		9 766,01

ANNEXE 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2008	DOTATIONS DE L'EXERCICE (1)	DIMINUTIONS D' AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	MONTANT DES AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Logiciels	1 007,70	1 088,90		2 096,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Matériel de bureau et informatique	2 060,83	1 868,80		3 929,63
TOTAUX	3 068,53	2 957,70		6 026,23

(1) dotations linéaires

EL

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

ANNEXE 4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité		DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité			
		A moins d'1 an	A plus d'1 an			A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	
ACTIF IMMOBILISE Dépôts et cautionnements versés	1 667,68		1 667,68						
CREANCES Fournisseurs, acomptes versés Etat, subventions à recevoir Produits à recevoir	4 014,16 60 828,53 753,48	4 014,16 60 828,53 753,48		DETTES FOURNISSEURS ET CPTEES RATTACHES Fournisseurs Fournisseurs, factures non parvenues DETTES FISCALES ET SOCIALES Personnel, provision pour congés à payer Organismes sociaux Organismes sociaux, provision pour congés à payer Etat, taxe sur les salaires Etat, charges à payer AUTRES DETTES Créditeurs divers Charges à payer COMPTES DE REGULARISATION Produits constatés d'avance	9 385,18 5 091,37 5 862,56 18 108,33 2 952,84 522,00 1 374,00 75,00 32,06 80,00				
COMPTES DE REGULARISATION Charges constatées d'avance	7 860,58	7 860,58							
TOTAL	75 124,43	73 456,75	1 667,68	TOTAL	43 483,34	43 483,34			

12

EQUIVALENCES
Commissariat aux Comptes**ANNEXE 5 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION, PRODUITS
A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER****ETAT, SUBVENTIONS A RECEVOIR**

Subventions Région	49 627,50
Subventions Région pour les Rencontres Nationales	4 600,00
Subventions Emploi tremplin	6 601,03
	<u>60 828,53</u>
	=====

PRODUITS A RECEVOIR

Locations diverses	753,48
	=====

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Locations immobilières	3 409,44
Locations de salles	2 392,00
Maintenance	616,39
Frais de déplacements	1 442,75
	<u>7 860,58</u>
	=====

PERSONNEL, PROVISION POUR CONGES A PAYER

Provision pour congés à payer dus	5 862,56
	=====

ORGANISMES SOCIAUX, CHARGES A PAYER

Provision pour charges sociales sur congés à payer dus	2 952,84
	=====

ETAT, CHARGES A PAYER

Participation à la formation professionnelle continue	1 374,00
	=====

CHARGES A PAYER

Services bancaires et assimilés	32,06
	=====

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Cotisations 2010	80,00
	=====

EL